



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 octobre 2013

L'an deux mil treize, le 16 octobre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Etaient présents : M. Xavier DIOT, M. Bernard ROUSSEAU, M. Guy PIERRE, M. Patrick VIGNAUD, M. Jacky CHARRUAULT, M. Jean-Pierre DELHOUME, Mme Alison MCDONAGH

Etaient absents : M. Pascal TENNEVIN-PERET, Mme Christine MAILLOCHAUD, Mme Héloïse PIERRE

Est désigné secrétaire de séance : M. Guy PIERRE

Date de convocation : 8 octobre 2013	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 8 octobre 2013	- en exercice : 10
	- présents : 7
	- votants : 7

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.
Monsieur Le Maire demande d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Le Conseil accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour

- Programme d'investissement 2013, Rénovation Salle polyvalente : acceptation des plans
- Programme d'investissement 2013, rénovation salle polyvalente : emprunt
- Programme d'investissement 2013, voirie rue des Vieux Chênes : résultat de l'appel d'offre
- Programme d'investissement 2014 : devis vitrail de l'église
- Programme d'investissement 2014 : devis retable de l'église
- Programme d'investissement 2014 : devis couverture église
- Programme d'investissement 2014 : devis ravalement de la mairie
- Programme d'investissement 2014 : devis peinture façade salle des associations
- Programme d'investissement 2014 : devis couverture salle des associations
- Programme d'investissement 2014 : devis menuiseries salle des associations
- Programme d'investissement 2014 : devis couverture grange de la cure
- Travaux du restaurant : facture VERGNAUD
- Organisation du repas CCAS
- Questions diverses

DELIBERATION 2013-065 : Rénovation salle polyvalente : acceptation des plans

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les plans de la salle polyvalente d'une surface totale de 250.90 m² proposés par le maître d'œuvre M. Alain BOURDON, CICB BOURDON – Buxerolles. Il rappelle que dans le cadre de cette rénovation la petite salle annexe aura également accès à l'office et aux sanitaires et verra son isolation thermique renforcée par la présence de fenêtres à double vitrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accepter** le plan tel qu'il est présenté
- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir les démarches nécessaires à la réalisation du projet et la signature de tout document s'y rapportant.

DELIBERATION 2013-066 : Rénovation salle polyvalente : emprunt

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil présents le plan de financement approuvé par délibération n°2012-073 en date du 4 octobre 2012. Il avait été convenu d'un emprunt de 120 000€ à contracter afin de finaliser le financement de la rénovation de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre des contacts auprès des organismes bancaires dans le but de contracter un emprunt de 120 000€ tel que prévu dans le plan de financement. Les diverses propositions seront présentées lors d'un prochain Conseil municipal.

DELIBERATION 2013-067 : Voirie rue des Vieux Chênes : résultat de l'appel d'offre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération n° 2013-024 en date du 7 mai 2013, il avait été décidé de lancer un appel d'offre concernant les travaux de voirie de la rue des Vieux Chênes. Le maître d'œuvre M. MENARD s'est chargé de cet appel d'offre et l'ouverture des plis s'est déroulé le 16 septembre. Deux réponses ont été reçues en mairie. Il s'agit de l'entreprise STPR et de l'entreprise ARLAUD IRRIBAREN.

Après étude des dossiers administratifs et techniques, des points ont été attribués. L'entreprise STPR a obtenu 79 points.

L'entreprise ARLAUD IRRIBAREN a obtenu 87 points.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de suivre** l'avis du maître d'œuvre et **d'accepter** le devis de l'entreprise ARLAUD IRRIBAREN pour un montant de 44 394.54€ HT.

DELIBERATION 2013-068 : Programme d'investissement 2014 : vitrail de l'église

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'en mars 2013, 2 vitraux de l'église ont été restaurés. Il est donc nécessaire de restaurer le troisième vitrail au vu de sa fragilité. Un devis a été reçu en mairie.

L'Atelier Verre Jade: 1 816.44€ HT, 2 172.46€ TTC

La commission des bâtiments s'est réunie ce jour. A la suite de l'examen du devis, elle a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de l'atelier Verre Jade pour un montant de 1 816.44€ HT, soit 2 172.46€ TTC.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions auprès du Conseil général dans le cadre du PACD, de la Communauté de Communes du Montmorillonnais dans le cadre du fonds patrimoine.

DELIBERATION 2013-069 : Programme d'investissement 2014 : retable de l'église

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux de la présence d'un tableau représentant Saint Martin dans la petite chapelle. Ce retable inscrit est en très mauvais

état. Un devis a été effectué par l'Atelier Verre Jade – Morthemmer pour un montant de 6 380.00€ HT soit 7 630.48€ TTC.

La commission des bâtiments s'est réunie ce jour. A la suite de l'examen du devis, elle a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de l'atelier Verre Jade pour un montant de 6 380.00€ HT soit 7 630.48€ TTC.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions auprès du Conseil général dans le cadre du PADC, de la Communauté de Communes du Montmorillonnais dans le cadre du fonds de concours, du Conseil Régional ainsi que tous les organismes susceptibles d'aider au financement.

DELIBERATION 2013-070 : Programme d'investissement 2014 :
couverture de l'église

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un problème d'étanchéité à la jonction du clocher et du toit avant de l'église. Afin d'éviter toute dégradation de l'édifice il est nécessaire d'intervenir. Plusieurs devis ont été reçus en mairie :

Ent BOUTIN :	1104.58€ HT	soit 1321.07€ TTC
Ent VERGNAUD :	4617.65€ HT	soit 5522.71€ TTC
Ent GERMANAUD :	922.40€ HT	soit 1103.19€ TTC
Ent THEVENET :	3279.00€ HT	soit 3934.80€ TTC
Ent CHAUMONT :	776.40€ HT	

La commission des bâtiments s'est réunie ce jour. A la suite de l'examen des devis, elle a émis un avis favorable pour l'entreprise GERMANAUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de l'entreprise GERMANAUD pour un montant de 922.40€ HT soit 1103.19€ TTC
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions auprès du Conseil général dans le cadre du PACD, de la Communauté de Communes du Montmorillonnais dans le cadre du fonds de concours.

DELIBERATION 2013-071 : Programme d'investissement 2014 :
Couverture de la salle des associations

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de rénover la salle des associations. Plusieurs devis ont été reçus en mairie concernant la couverture :

Ent BOUTIN :	11 142.26€ HT	soit 13 326.14€ TTC
Ent VERGNAUD :	8 192.91€ HT	soit 9 798.72€ TTC
Ent GERMANAUD :	7 982.06€ HT	soit 9 546.54€ TTC
Ent THEVENET :	10 302.70€ HT	soit 12 363.24€ TTC
Ent CHAUMONT :	9 424.14€ HT	

La commission des bâtiments s'est réunie ce jour. A la suite de l'examen des devis, elle a émis un avis favorable pour l'entreprise GERMANAUD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de l'entreprise GERMANAUD pour un montant de 7 982.06€ HT soit 9 546.54€ TTC, concernant la couverture
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions auprès du Conseil Régional dans le cadre du FRIL, du Conseil général dans le cadre du PADC, de la Communauté de Communes du Montmorillonnais dans le cadre du fonds de concours aux communes.

DELIBERATION 2013-072 : Programme d'investissement 2014 :
façade de la salle des associations

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de rénover la salle des associations. Plusieurs devis ont été reçus en mairie concernant la façade

Ent CHASSAT :	6 397.11€ HT	soit 7 650.96€ TTC
Ent GIRAUD :	6 250.70€ HT	soit 7 475.84€ TTC

La commission des bâtiments s'est réunie ce jour. A la suite de l'examen des devis, elle a émis un avis favorable pour l'entreprise CHASSAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de l'entreprise CHASSAT pour un montant de 6 397.11€ HT soit 7 650.96€ TTC, concernant la façade

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions auprès du Conseil Régional dans le cadre du FRIL, du Conseil général dans le cadre du PADC, de la Communauté de Communes du Montmorillonnais dans le cadre du fonds de concours aux communes

DELIBERATION 2013-073 : Programme d'investissement 2014 :
menuiseries de la salle des associations

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de rénover la salle des associations. Plusieurs devis ont été reçus en mairie concernant les menuiseries:

Ent DEGORCE :	16 498.10€ HT	soit 19 731.73€ TTC
Ent VERGNAUD :	11 417.02€ HT	soit 13 654.09€ TTC
Ent THEVENET :	14 168.41€ HT	soit 17 002.09€ TTC

La commission des bâtiments s'est réunie ce jour. A la suite de l'examen des devis, elle a émis un avis favorable pour l'entreprise THEVENET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de l'entreprise THEVENET pour un montant de 14 168.41€ HT soit 17 002.09€ TTC, concernant les menuiseries, afin de rénover la salle des associations.

- **d'autorise** Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions auprès du Conseil Régional dans le cadre du FRIL, du Conseil général dans le cadre du PADC, de la Communauté de Communes du Montmorillonnais dans le cadre du fonds de concours aux communes.

DELIBERATION 2013-074 : Programme d'investissement 2014 :
couverture de la grange de la cure

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de faire refaire toute la couverture de la grange de la cure gravement endommagée par le temps. Plusieurs devis ont été reçus en mairie :

Ent BOUTIN :	7 602.93€ HT	soit 9 093.10€ TTC
Ent VERGNAUD :	5 952.90€ HT	soit 7 119.67€ TTC
Ent GERMANAUD :	6 024.64€ HT	soit 7 205.47€ TTC
Ent THEVENET :	10 859.21€ HT	soit 13 031.05€ TTC
Ent CHAUMONT :	6 986.75€ HT	

La commission des bâtiments s'est réunie ce jour. A la suite de l'examen des devis, elle a émis un avis favorable pour l'entreprise VERGNAUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de l'entreprise VERGNAUD pour un montant de 5 952.90€ HT soit 7 119.67€ TTC
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions auprès du Conseil général dans le cadre du PADC, de la Communauté de Communes du Montmorillonais dans le cadre du fonds de concours aux communes.

DELIBERATION 2013-075 : Organisation du repas CCAS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil présents qu'il est habituel d'organiser le repas de fin d'année du CCAS pour les habitants de la commune âgés de plus de 65 ans. Il convient de fixer une date et de faire appel aux traiteurs pour les devis d'un montant de 21€ par personne sur la base de 80 personnes environ au repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de retenir** la date du jeudi 14 novembre 2013 à 12 heures pour le repas annuel du CCAS organisé pour les habitants de la commune de plus de 65 ans
- **de charger** M. Guy PIERRE de faire les démarches auprès des traiteurs
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'organisation du repas du CCAS

DELIBERATION 2013-076 : Travaux du restaurant : facture entreprise VERGNAUD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil présents que les travaux d'isolation du restaurant le Pont Creusé ont été plus importants que prévu ; en conséquence la facture reçue n'est pas en corrélation avec le devis signé. Lors du Conseil Municipal du 17 septembre 2013, par délibération n°2013-061, une décision modificative a permis d'abonder l'opération afin de payer la facture. Il convient désormais d'accepter le règlement de la facture d'un montant de 27 871.80€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accepter** de régler la facture majorée de l'entreprise VERGNAUD pour un montant de 23 304.18€ HT soit 27 871.80€ TTC.

Questions diverses

Site internet :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'adresse du prochain site internet de la commune : www.saint-martin-lars.fr

Il reste encore quelques textes à écrire pour une première mouture fin octobre.

Mairie :

Les horaires de la secrétaire ont été modifié :

Lundi, mardi, jeudi : 8h30-12h / 13h-17h

Mercredi : 8h30-12h / 13h-15h30

Vendredi : 8h30-12h / 13h-16h

Vide grenier :

Monsieur le Maire donne le bilan du vide grenier organisé le samedi 14 septembre. 1 022.57€ de dépenses pour 922.50€ de recettes. Ce qui fait un déficit de 100.07€

Panneaux de signalisation :

La société Signaux Girod a établi un devis concernant les panneaux « stop » le long de la route de Viviers. Le nombre exact est à revoir ainsi que le panneau d'entrée d'agglomération.

Courrier du club du 3^{ème} âge :

Monsieur le Maire lit un courrier du président du club du 3^{ème} âge remerciant la mairie de la subvention qui leur a été accordée.

WKN :

Monsieur le Maire donne aux membres du Conseil le compte rendu de la réunion à la préfecture le jeudi 10 octobre. Il en ressort un avis favorable pour la mise en place de 5 éoliens sur la commune.